

COMMUNIQUE PRESSE

CONGE PARENTAL

04/08/2023

L'UDAF des Deux-Sèvres est favorable à une bien meilleure indemnisation du congé parental.

La ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé vouloir rendre le congé parental plus attractif en améliorant son indemnisation. Pour l'Unaf, et l'UDAF des Deux-Sèvres, les parents doivent pouvoir disposer d'un congé parental bien indemnisé au moins jusqu'à un an de l'enfant. Une condition indispensable pour leur permettre de répondre à leur souhait, sans sacrifier leur emploi ou l'équilibre financier de leur foyer, et faciliter son partage entre les parents.

La plupart des jeunes parents éprouvent le besoin de lever le pied professionnellement au cours de la première année de vie de leur enfant. Contrairement à celui d'autre pays européen, le congé parental français est très mal indemnisé (429 € par mois pour un congé à temps plein). En conséquence, les jeunes parents « bricolent » des solutions : arrêts maladie, ruptures de contrat de travail, allocations chômage... D'autres s'épuisent à reprendre trop tôt leur emploi. Ces difficultés sont préjudiciables au bien-être des parents et donc à celui de leurs enfants.

3 leviers à actionner pour un congé parental adapté aux attentes des familles

- Il faut permettre à chaque parent de prolonger congé maternité ou paternité par **un congé parental pouvant aller jusqu'à un an de l'enfant et bien indemnisé, à la hauteur de 75 % du revenu professionnel**, comme c'est le cas en Suède.
- Les parents doivent avoir **l'assurance d'obtenir une solution d'accueil**, accessible financièrement et de qualité : c'est l'objet de la construction du Service public de la petite enfance (SPPE).
- Tant que ce service public ne répond pas à tous les besoins, il faut préserver l'indemnisation du congé parental, pris à temps plein ou partiel, jusqu'à l'entrée en maternelle. Cette indemnisation devra aussi rester possible pour les parents dont les enfants requièrent une présence renforcée (prématurité, naissances multiples ou rapprochées, maladies chroniques, handicap, adoption...), ou pour les situations de travail incompatibles avec des modes d'accueil extérieurs.

La hauteur de l'indemnisation sera le point clef pour que les deux parents puissent y avoir recours sans déséquilibrer les finances de leur foyer.

Dans ses propositions pour la présidentielle de 2022, l'Unaf et les UDAF avaient demandé la création d'un « congé parental, accessible à tous, mieux indemnisé (75 % du revenu professionnel) jusqu'au 1 an de l'enfant ». Elle accueille avec une grande satisfaction les annonces faites par la ministre des Solidarités et des Familles d'avancer sur ce sujet.

A propos de l'UDAF 79

L'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (UDAF 79) a pour mission première de défendre et de représenter l'ensemble des familles du département des Deux-Sèvres dans toute leur diversité et leur richesse.

Notre engagement se traduit également par le développement d'actions permettant d'accompagner et d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

www.udaf79.fr

Contact presse :

Pôle Institution familiale, Communication et Vie associative

Responsable : Laurence Hizette - institution@udaf79.asso.fr - 05 49 04 76 50 - 06 74 64 14 76

